

Compte-rendu du Groupe de travail

12 février 2018 :

Étaient représentés :

- au niveau des organisations syndicales : CGT-culture, CFDT-culture, SUD-culture solidaires, SNAC-FSU, SNSC-UNSA et la CFTC-culture.
- au niveau de l'administration : le SRH, la mission renoiRH, le DAT, la DGCA, la DGPAT et la DGMIC.

1. Compte rendu de la réunion du 23 janvier 2018

À la demande des organisations syndicales, il est rappelé, comme indiqué dans le compte rendu du GT du 23 janvier dernier, que la position exprimée par certains RP qui ont indiqué, que certains CT facultatifs comme le CT spécial DRAC leur semblait inutile, ne fait pas l'unanimité auprès des représentants présents.

2. Marché public « impression et routage » des matériels de vote :

À la suite des échanges qui ont eu lieu lors des deux précédentes séances et après que l'administration ait apporté les derniers éléments de réponses à leurs interrogations, les représentants du personnel (RP) expriment leurs positions.

À l'exception des représentants de la CFDT culture qui sont favorables avec réserves et sous conditions à un recours au dépouillement automatisé, les RP sont défavorable à un tel dispositif.

L'administration s'engage à ne pas soutenir cette disposition après du secrétaire général.

3. Photographie des effectifs au 1^{er} janvier 2018 :

L'administration présente les documents remis avant la séance.

La modification du 1^{er} seuil pour la détermination du nombre de membres dans les CAP affecte 14 CAP (19 collèges). Le nombre de représentants total passe de 238 en 2014 à 172 à la suite des prochains scrutins.

Les données relatives au CCP et aux CT de proximités et au CTM sont en cours de collecte et pourront être communiquées en mars.

4. Cartographie :

L'administration rappelle les échanges précédents et présente la proposition de cartographie validée par l'ensemble des directions générales et du secrétariat général.

La cartographie telle qu'issue des scrutins de 2014 est reconduite sous les seules réserves de prise en compte des modifications structurelles intervenues : fusion des EPA Henner et Moreau en un EPA unique, fusion des DRAC à la suite de la réforme territoriale.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Les RP prennent note de cette décision et interpelle l'administration sur la méthode de concertation. Ils regrettent que l'administration leur fasse part de sa décision et de ses motivations en même temps.

L'administration rappelle qu'elle a déjà exposée ses motivations lors des précédents échanges.

5. Divers :

Les RP interpellent l'administration sur le problème spécifique posée par la modification substantielle dans le corps des chefs de travaux d'arts programmées en janvier 2019.

L'administration prend note et s'engage à apporter une réponse.

Conclusion :

L'administration conclue la réunion après un échange sur l'organisation de la suite de la concertation.

Il est acté que la prochaine réunion aurait lieu le 29 mars à 10h00 en salle CGF et que la réunion prévue le 6 mars soit remplacée par un échange dématérialisé.